



Université
de Toulouse

**Compte-rendu de
la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du PRES « Université de Toulouse »
du mercredi 31 octobre 2012 à 14h00
à l'Université Paul Sabatier**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, Président, Université Toulouse I – Capitole
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole
Jean-Michel MINOVEZ, Président, Université Toulouse II – Le Mirail
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II Mirail, procuration à Jean-Michel MINOVEZ
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse
Hervé REMIGNON, INP de Toulouse, procuration à Ronan GUIVARCH
Didier MARQUIS, Directeur, INSA de Toulouse
Olivier FOURURE, Directeur général, ISAE, procuration à Jean SALANOVA

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, PRES Université de Toulouse, Présidente
Claude CHEVALET, Directeur de Recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées
Gilbert de TERSSAC, Directeur de Recherche CNRS, CERTOP

Représentants des collectivités territoriales

Pierre COHEN, Communauté urbaine Toulouse Métropole
Nicole BELLOUBET, Conseil Régional Midi-Pyrénées

Représentants des milieux socio-économiques

Jean-Louis CHAUZY, Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées
Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
associes**

Pierre DREUX, CREDIGE
Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion, procuration à Marie-France BARTHET

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA de Toulouse
Bénédicte de VOLONTAT, PRES

Représentants des étudiants

Frédéric MARTY, Université Toulouse II – Le Mirail
Amine LMOUFID, Université Toulouse I – Capitole

Membres du CA avec voix consultative :

Olivier DUGRIP, Recteur de l'Académie de Toulouse
Marie-France CORNET, Responsable Administrative et Finances

Invités :

Armelle BARELLI, INSERM
Jean-Pierre JUNG, ONERA
Michèle MARIN, INRA
Patrick MOUNAUD, CNRS, représenté par Sylvie ROQUES
Alain CHATILLON, AgriMip, représenté par Hervé OSSARD
Agnès PAILLARD, Aérospatiale Valley, représentée par Marc PERE
Michel PETITPREZ, conseiller du Recteur pour l'enseignement supérieur et la recherche
Parc PIRCHER, représenté par Catherine LAMBERT
Philippe RAIMBAULT, Sciences-Po Toulouse
Nicole ROUX-LOUPIAC, ENSA, représentée par Benoît MELON
Brigitte SOR : INP

Personnels du PRES :

Catherine GADON, Service de la Diffusion de la Culture des Sciences et Techniques
Marie-Dominique HEUSSE, Service des Bibliothèques
Jean-Noël LARRE, Service immobilier et aménagement
Alexandre LEVY, Directeur du Service Communication et Relations Publiques
Monique MARTINEZ, Collège Doctoral
Jean RAFENOMANJATO, PRES
Jean-Luc ROLS, Département Formation & Vie Etudiante

Ordre du jour :

- Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 21 juin 2012
- Point 2 – Projet IDEX UT : protocole d'accord
- Point 3 – Organisation du numérique de site
- Point 4 – Participation du PRES à l'IRT
- Point 5 – Nominations :
 - des directeurs de départements
 - des représentants du PRES à la SATT
- Point 6 – Affaires financières et budgétaires :
 - Conventions financières
 - Frais de mission et de déplacement
 - Suite du préfinancement LABEX 2010
 - Décision budgétaire modificative 2012-5
- Point 7 – Plan Campus : état d'avancement (information)
- Point 8 – Questions diverses

Le Conseil d'Administration débute à 14h00 dans les locaux de l'Université de Toulouse III Paul Sabatier sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 21 juin 2012

Concernant le compte-rendu du dernier conseil d'administration, l'agent comptable souhaite que celui-ci mentionne la validation par le CA du compte financier et de l'affectation aux réserves des résultats de l'exercice, ainsi que l'approbation par le CA de la DBM 4 ainsi que de ses annexes.

Ces modifications apportées, **le projet de compte-rendu du CA du 21 juin 2012 est adopté à l'unanimité.**

Point 2 – Projet IDEX UT : protocole d'accord

Marie-France BARTHET rappelle le calendrier et la méthode retenue (comités de concertation de site, groupes de travail thématiques gouvernance et programmes) ; elle se félicite à ce propos que les délais soient tenus, nonobstant une très large concertation. Le processus se poursuit. Trois rencontres avec l'Etat ont eu lieu. Parallèlement, les établissements membres du PRES ont presque tous été renouvelés.

Le protocole d'accord en date du 15 octobre, adressé à l'ensemble des membres du PRES, fixe l'ambition de l'université de Toulouse. Il abandonne la notion de fusion à plus ou moins long terme au profit de l'idée d'université fédérale opérationnelle dès 2014.

Un principe de démocratie directe au CA de l'université fédérale facilitera le sentiment d'appartenance des personnels. Le projet IDEX est à la fois un élément d'excellence scientifique et pédagogique. La gouvernance s'articulera autour d'un CA (élu par des entités fédérées représentatives), des membres de droit (dont les représentants des collectivités et des pôles de compétitivité), les directeurs des organismes de recherche. Les présidents et directeurs des établissements seront réunis en directoire avec les organismes de recherche ; ce sont eux qui proposeront au CA l'élection du président de l'université fédérée.

Un comité d'arbitrage de l'IDEX permettra d'organiser la sélection transparente et impartiale des projets par des personnes extérieures au site. C'est lui qui délivrera des avis conformes. Le CA ne pourra pas les modifier. Il sera composé d'une dizaine de personnes nommées par des organismes nationaux ou internationaux. Autre organe important, l'assemblée de la communauté assurera la transversalité des territoires, des formations et de la recherche de l'université fédérée.

Sur les programmes de recherche, les chaires d'attractivité seront ciblées seniors. Sur la partie formation, le site a obtenu la reconnaissance de trois IDEFI au niveau national. Demeurent l'Ecole des Docteurs, les formations interdisciplinaires, les parcours innovants... Sur les programmes internationaux, le cap est maintenu. Sur la vie de campus, un soutien aux nouveaux entrants a été institué.

Marie-France BARTHET rappelle que le protocole n'est pas l'accord final mais qu'il est une étape interne importante avant la convention attributive. Mais certains éléments restent à préciser, notamment concernant la gouvernance (nombre d'entités fédérées...). Cela étant, le cahier des charges est donné, les grandes lignes de l'université de Toulouse sont connues et le site sera prêt à s'adapter à la prochaine loi au moment de sa promulgation. Un calendrier est présenté au conseil priorisant les actions, ainsi qu'un budget prévisionnel.

Pierre DREUX précise que l'ESC s'est déjà prononcé favorablement à la mise en œuvre de ce protocole d'accord, la délibération advenant ultérieurement.

Bruno SIRE tient à expliquer la position d'UT1 Capitole, dont le CA a voté une motion suite à son rejet à une très large majorité du protocole d'accord. Il estime d'abord dangereux de s'écarter des termes d'un concours dont l'issue s'est révélée favorable au site toulousain. Du reste, le CA du PRES avait voté à l'unanimité le texte labellisé et s'était engagé pour l'IDEX UNITI. Mais les imprécisions du protocole d'accord ont ici paru trop s'éloigner du cœur du projet labellisé.

Outre le risque de perte du label et des financements afférents, malgré le travail collectif mené depuis plus de deux ans, Bruno SIRE évoque aussi un risque de décrédibilisation aux yeux des instances européennes parties prenantes des politiques de recherche.

Il va de soi que les règles de gouvernance connaîtront des adaptations suite aux assises et à des décisions nationales. De même, l'abandon de tout droit de véto au profit d'un système fédéral est souhaitable. Mais Bruno SIRE tient à marquer un point de vigilance concernant la juste représentation des membres fédérés en termes de nombre d'étudiants. Les sciences humaines et sociales, qui rassemblent peu ou prou la moitié des étudiants du site, ne sauraient peser que pour un ou deux douzième des voix. Le projet précédent prévoyait cet équilibre en termes de collègues.

Surtout, sur le contenu du texte présenté, le CA et le conseil scientifique d'UT1 font de l'indépendance des arbitres (et de leur mode de désignation) et de la prévalence de critères scientifiques dans les choix des projets deux conditions impératives de l'acceptation par UT1 du protocole d'accord. En cas de désaccord sur ces ajustements et ces garanties, pourquoi ne pas se donner le droit à l'expérimentation, procédé idéal à ses yeux pour faire évoluer de grosses organisations, avec un socle commun géré par le PRES dans le mode d'organisation du protocole et les programmes spécifiques gérés selon le mode de gouvernance UNITI. Cette solution différenciée respecterait l'esprit fédéral.

Olivier SIMONIN explique pourquoi l'INP a voté ce protocole d'accord à l'unanimité. Il remarque que cette fois-ci, les établissements ont eu à se prononcer pour des textes plus explicites et détaillés. Les questionnements d'alors avaient rendu nécessaire un processus de concertation. Concernant les objections précédentes relatives à la gouvernance, il ne voit pas de point de blocage. De plus, les modifications apportées ne révolutionnent pas le projet initial et n'enlève rien à son ambition.

Bertrand MONTHUBERT signale que les conseils d'UPS ont voté le protocole à plus de 90 %, en l'assortissant d'une recommandation d'approfondissement du volet RH autour d'un principe de subsidiarité. L'enjeu présent, c'est d'illustrer la volonté collective d'aller vers une unité fédérale. Il ne faut pas surestimer les points minimes de désaccord. Il souligne que les trois réunions avec le MESR (dont deux avec le CGI) n'ont donné lieu à aucune remarque concernant l'évolution du projet. Concernant l'indépendance des arbitres et la prévalence de critères scientifiques, il n'y voit aucun obstacle au protocole d'accord. Enfin, la solution différenciée présentée par UT1 irait selon lui à l'encontre de l'esprit fédéral.

Jean-Michel MINOVEZ note que malgré des réticences liminaires, les instances d'UTM, grâce à la concertation sur le fond, sont parvenus à un quasi consensus au sujet du protocole d'accord. Du reste, les programmes ont très peu été impactés par rapport au projet initial, et l'éligibilité s'est même élargie au bénéfice des SHS. Enfin, concernant la gouvernance, celle-ci avait été très mal notée dans le projet initial. Le modèle fédéral est bien plus intégrateur et son fonctionnement est démocratique et équilibré. La décision ne doit pas être ajournée en remettant en cause des points déjà actés en réunions de travail et validés.

Pierre COHEN répète que le fond du sujet, l'ambition de l'université de Toulouse, doit primer sur les interrogations de forme. Il ne faut pas politiser l'enjeu. La concertation a su susciter l'adhésion. Aujourd'hui, il faut avancer par un vote sans voix contre, marquer la dynamique. L'université fédérale est crédible.

Frédéric MARTY souligne la prise en compte de la parole des étudiants et doctorants. La méfiance a été levée et le protocole rencontre la satisfaction. Jean SALANOVA met en avant la transparence du processus, y compris aux yeux des instances nationales, sa progressivité. L'ISAE soutient le protocole dans les points qu'il aborde. Il craint enfin que la position d'UT1 lors du vote soit interprétée comme une remise en cause, non pas du protocole dont certains points restent sciemment à préciser, mais du processus lui-même.

Didier MARQUIS précise que l'INSA appuie fortement le protocole d'accord qui marque une étape très importante dans la construction de l'université de Toulouse. L'écoute de l'ensemble des personnels et étudiants doit être pérennisée. La gouvernance devra aussi préciser les processus d'arbitrage si nécessaire.

Nicole BELLOUBET rappelle le chemin parcouru. L'appropriation nécessitait la concertation, et par la même des ajustements. Aujourd'hui, l'ambition est partagée. Concernant les objections d'UT1, celles-ci ne sont pas réhilitaires. Les risques de décrédibilisation par rapport à l'environnement européen ou de distorsion par rapport aux CGI ne sont pas patents. L'unité des acteurs est connue.

Pour Gilbert de TERSSAC, le protocole illustre la capacité du site à avancer et surmonter les obstacles. Il n'y a pas d'opposition, simplement des points critiques, naturels en tout changement mais largement surmontables.

Claude CHEVALET note les progrès accomplis, qui se traduisent par une appropriation globale du projet. Il relève cependant trois questions à résoudre. Les chaires d'excellence, devenues chaires d'attractivité, vont-elles toujours permettre de lancer de nouveaux grands projets, de nouvelles thématiques, de constituer de nouvelles équipes ? A propos des transversalités, comment éviter le saupoudrage ? Comment assurer notre autonomie de décision suite à la suppression du Sénat académique ?

Jean-Louis CHAUZY souhaite que les points de différenciation exprimés soient traités dans le cadre du processus, pour des questions tant d'affichage que d'efficacité. Armelle BARRELLI confirme le soutien total de l'INSERM au protocole d'accord, son approche fédérale en particulier. Alain COSTES affirme le soutien de la CCI au protocole d'accord et ne ressent aucune volonté de dissension du processus.

Michèle MARIN, également présente au CA d'UT1, s'est alors abstenue au nom de l'INRA, notamment pour des considérations de gouvernance. Mais elle appelle de ses vœux les projets d'interdisciplinarité et le PDG de l'INRA confirme son engagement pour le conventionnement de l'IDEX. Sylvie ROQUES pour le CNRS appuie cette étape et approuve le contenu du protocole qui respecte somme toute le projet initial.

Marie-France BARTHET remercie les différents intervenants. Elle souligne que le note écrite remise par Bruno SIRE et reprenant ses objections est de nature à rassurer sur l'unité des acteurs du site.

Bruno SIRE précise qu'en raison des signes d'ouverture et d'apaisement relevés par lui et Corinne MASCALA au gré des différentes prises de parole, ils dépasseront les consignes du CA et du conseil scientifique de leur établissement en s'abstenant, plutôt qu'en votant contre.

Marie-France BARTHET procède au vote du protocole d'accord qui est adopté à l'unanimité moins deux abstentions. (Applaudissements)

Point 3 – Organisation du numérique de site

Suite aux travaux de la commission du numérique réunissant les membres fondateurs du PRES, Brigitte SOR présente au conseil un schéma directeur et les propositions de réorganisation qui en découlent. A partir d'une étude de l'existant, il s'agit de faire émerger des projets communs, puis de les programmer dans chaque établissement.

Déduction faite des financements extérieurs, l'opération mobilise un budget de 60.000 euros. Un directeur de projets du numérique sera désigné pour une mise en œuvre harmonieuse sur tout le site. Certains projets auront le label UNR. Une équipe d'exploitation fédérale travaillera en lien avec les équipes des établissements sur une distinction maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre. Cette organisation se substitue au CIUT dans ses missions, mais d'une façon moins centralisée.

Cette réorganisation est adoptée à l'unanimité.

Point 4 – Participation du PRES à l'IRT

Portant sur l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués, l'IRT constitue l'un des dossiers Investissements d'avenir les plus importants du site. Le PRES est un partenaire historique et partie prenante du projet. Concernant la structuration juridique de l'IRT, le CNRS et l'ONERA avaient candidaté aux fonctions de porteur de l'IRT. Finalement, suivant une demande de l'Etat et malgré le souhait majoritaire sur le site, l'IRT aura une personnalité morale spécifique sous forme d'une fondation de coopération scientifique.

Afin de renforcer les liens entre recherche technologique et académique, le PRES participe en tant que membre fondateur (deux sièges) à cette fondation de coopération scientifique qui sera le support juridique de l'institut de recherche technologique.

Malgré d'éventuels regrets, Bertrand MONTHUBERT souscrit à cette volonté d'aller de l'avant. Au-delà de la question du portage, Olivier SIMONIN pose la question du statut des personnels de l'IRT et du type de collaborations.

Nicole BELLOUBET attend une décision nationale claire afin que les collectivités locales puissent s'engager pleinement et appuie naturellement la délibération du PRES. Brigitte PRADIN note la complexité du montage. Amine LMOUFID, précise qu'il se prononcera par principe contre le statut de fondation.

La participation du PRES à l'IRT est adoptée par 20 voix pour et une contre.

Point 5 – Nominations

Les bureaux des départements se sont réunis et soumettent au CA du PRES les propositions de nominations suivantes aux postes de directeurs : Pierre AIMAR pour le département recherche & doctorat, Jean-Luc ROLS pour le département formation et vie étudiante et Laurent GROSCLAUDE pour le département relations européennes et internationales. Le renouvellement du département valorisation fera l'objet d'une proposition en bureau et d'un vote lors du prochain CA.

Le CA donne à ces propositions un **avis favorable à l'unanimité.**

LA SAS Toulouse Tech Transfert (SATT) est une filiale du PRES comptant 5 représentants du PRES (actionnaire principal). Les cinq propositions sont les suivantes : Marie-France BARTHET en qualité de présidente, Pierre AIMAR en qualité de représentant du département recherche et doctorat, Yvan SEGUI en qualité de représentant du département valorisation, Catherine JEANDEL et Luis FARINAS représentant les chercheurs et enseignants chercheurs.

Pierre ESCALIER réitère sa proposition que soient représentés les BIATOSS au CA de la SATT. Ce point fera l'objet d'une réflexion avant son inscription à l'ordre du jour d'un prochain CA.

Le CA valide ces dispositions à l'unanimité.

Point 6 – Affaires financières et budgétaires :

Marie-France CORNET, Jean-Luc ROLS et Laurent GROSCLAUDE présentent les conventions financières (FVE, convention de régularisation des actions de la semaine de l'étudiant, pôle ECRIN sur projets et concours de création d'entreprises) et les conventions de coopération internationale (au nombre de dix, sans conséquence financière pour l'heure, dont sept relatives à Chongqing, d'autres concernant d'autres universités chinoises, ainsi qu'une relative à l'Indonésie et une à l'Equateur).

Le CA vote les conventions financières à l'unanimité.

Suite à des demandes et une note adressée par le CIMI au PRES concernant les frais de mission et de déplacement de ses invités d'envergure internationale, le bureau du PRES demande au CA de valider une réévaluation des barèmes de prise en charge, des mesures dérogatoires restant possibles pour certains cas particuliers.

Plusieurs voix demandent le report de ce point afin de bâtir des règles communes à tous les LABEX. Marie-France BARTHET accepte de réunir le bureau sur ce point et propose dès lors que des le cas advenu puisse être traité sans plus de délai avec l'accord du CA.

Le CA vote cette disposition particulière à l'unanimité.

Suite à une imprécision de la convention de préfinancement LABEX 2010 signé avec l'ANR, il est demandé au CA de se prononcer sur la redistribution de l'enveloppe IDEX reçue sous forme d'avance aux LABEX de la première vague.

Le CA appuie cette mesure à l'unanimité.

Marie-France CORNET présente au CA la décision budgétaire modificative 2012-5 afin de permettre aux départements du PRES de recevoir des recettes nouvelles et de procéder à des ouvertures de crédits complémentaires suite au report de certains budgets. Le fond de roulement serait ainsi porté à 11.830.320 euros. Il s'agit aussi de voter différents tarifs pratiqués par le PRES (formations, événements, communication). Le CA doit enfin accepter le bilan du CIES tel que transmis par l'INSA pour intégration par le PRES.

Le CA approuve l'ensemble de ses dispositions à l'unanimité.

Point 7 – Plan Campus : état d’avancement (information)

Suite à la demande ministérielle de rapport relatif aux plans campus ainsi qu’à la visite du PRES de Toulouse au cabinet de la Ministre, trois modes d’action ont été évoqués pour Toulouse : loi MOP avec intérêts intercalaires, montage avec CDC pour les réhabilitations et PPP. A ce jour, la liste des opérations n’est pas arrêtée. Les retards induits demeurent maîtrisés. Bertrand MONTHUBERT note que les échéances restent lointaines. Bruno SIRE souhaite avancer et pense notamment au devenir du parc de stationnement de la cité administrative que l’Etat veut céder.

Point 8 – Questions diverses

En l’absence de question diverse, Marie-France BARTHET remercie les participants et clôt la séance.

Le prochain CA du PRES se tiendra le 21 décembre à UT1 Capitole.

Toulouse le 20 décembre 2012

La Présidente du PRES



Marie-France BARTHET